

## Conseil Municipal du lundi 2 avril 2012

↪ **Taux d'imposition 2012 :** Le Conseil Municipal adopte une augmentation de 0,9983 % des taux d'imposition des taxes directes locales. Dans ces conditions le taux pour 2012 de la taxe d'habitation est de 6,42 %, pour la taxe foncière (bâti) de 14,94 % et pour la taxe foncière (non bâti) de 69,35 %.

↪ **Affectation du résultat 2011 :**

➤ **Budget Principal :**

⇒ **Section de fonctionnement :** le résultat cumulé au 31/12/2011 est de 569.002,02 €. La somme de 87.972,56 € sera reprise au Budget Primitif 2012 à la ligne « excédent antérieur reporté de fonctionnement », et la somme de 481.029,46 € sera affectée à l'article 1068 du budget primitif, afin de couvrir le besoin de financement des opérations de la section d'investissement.

⇒ **Section d'investissement :** le résultat cumulé au 31/12/2011 est de - 481.029,46 €. et sera repris au budget primitif de l'exercice 2012 à la ligne « solde d'exécution d'investissement reporté ».

➤ **Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement :**

⇒ **Section de fonctionnement :** le résultat cumulé au 31/12/2011 est de 74.398,08 €. La somme de 30.510,74 € sera reprise au Budget Primitif 2012 à la ligne « excédent antérieur reporté de fonctionnement », et la somme de 43.887,34 € sera affectée à l'article 1068 du budget primitif, afin de couvrir le besoin de financement des opérations de la section d'investissement.

⇒ **Section d'investissement :** le résultat cumulé au 31/12/2011 est de - 43.887,34 € et sera repris au budget primitif de l'exercice 2012 à la ligne « solde d'exécution d'investissement reporté »

➤ **Budget Annexe des Services Funéraires :**

⇒ **Section de fonctionnement :** le résultat cumulé au 31/12/2011 est de 907,26 € Il sera repris au Budget Primitif 2012 à la ligne « résultat d'exploitation reporté ».

↪ **Budget Primitif 2012 :**

➤ **Budget Principal :** Dépenses et recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 1.376.996 euros et celles d'investissement à 1.109.501 euros.

➤ **Budget Annexe de l'Eau et de l'Assainissement :** Dépenses et recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 236.040 euros et celles d'investissement à 554.571 euros.

➤ **Budget Annexe des Services Funéraires :** Dépenses et recettes de la section de fonctionnement s'équilibrent à la somme de 4.000 euros.

↪ **Subventions 2012 :** Le Conseil Municipal, sur proposition de la Commission « Animation, Culture, Communication, Tourisme », vote pour l'année 2012 les subventions ci-dessous :

A.D.M.R.	1 000.00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers	1 600.00 €
Amicale Laïque	300.00 €
Association Sportive du Collège de La Catalanié	310.00 €
Association Pêche et Pisciculture en milieu aquatique	935.00 €
Banda Les Shad'oc	230.00 €
Belfour	300.00 €
Brassac V.T.T. Club	1 500.00 €
Brassac V.T.T. - Ecole de VTT	500.00 €
Chœur d'Autan	300.00 €
Cinécran 81	200.00 €
Club du 3ème Âge	510.00 €
Fêtes de Brassac : Feu d'artifice du dimanche	9 000.00 €
Fêtes de Brassac : feu d'artifice du lundi	4 000.00 €
Ecurie du Val d'Agoût	1 100.00 €
Football Club de Brassac	3 100.00 €
Football Club de Brassac - Ecole de Foot	1 000.00 €
Ciné Loisirs Arts Populaires	2 000.00 €
Les Arts du Pays Brassagais et du val d'Agoût	300.00 €
Les Cadets de Brassac	500.00 €
Les Galopins Brassagais	300.00 €
M.J.C. de Brassac	3 400.00 €
Médi@goût	1.000.00 €
Médi@goût participation emploi animatrice bibliothèque	8.255.52 €
Pétanque de la Gare	900.00 €

Pétanque de la Gare - Ecole de Pétanque	300.00 €
SI Pays Brassagais - « Patafolie »	450.00 €
Seiken Karaté Club	410.00 €
Solidarité Tarn Bénin	150.00 €
Tennis Club Brassagais	600.00 €
US Brassac Sidobre XV	3 100.00 €
US Brassac Sidobre XV - Ecole de Rugby	1 000.00 €

- ↪ **Inscription au Plan départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée – sentier « GR de Pays Sidobre Monts de Lacaune » traversant le territoire de la commune :** Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour l'inscription des chemins ruraux d'Anglès au Verdier, du Viala au Verdier, du Viala au Rec et d'Anglès à Brassac. Cette inscription entraîne l'impossibilité de céder ces chemins, sauf à assurer la continuité de l'itinéraire ou à proposer un itinéraire de substitution approprié à la pratique de la randonnée.
- ↪ **Amortissement subvention :** Le Conseil Municipal décide d'amortir sur 15 ans la subvention de 453.306,66 €uros versée par la Commune à la Communauté de Communes «Sidobre Val d'Agoût » pour l'aménagement de l'espace d'activités tertiaires de « La Marquise ».
- ↪ **Aménagement accès et parking garages municipaux :** Décision est prise par le conseil municipal d'engager la procédure de passation du marché public sous la forme de la procédure adaptée.
- ↪ **Installation arrosage automatique terrain de sports « La Lande – choix de l'entreprise :** Le Conseil Municipal décide de confier la réalisation du chantier à la SARL POUSTHOMIS.
- ↪ **Installation arrosage automatique terrain de sports « La Lande - demande subvention :** Le Conseil Municipal sollicite une subvention de la part du Conseil Général du Tarn dans le cadre du Fonds de Développement Territorial.